

11 AOU 2015

Monsieur Jim Yong Kim
Président du Groupe de la Banque mondiale
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington DC, 20433
Etats-Unis d'Amérique

**Projet de lettre de politique de développement
Quatrième programme d'appui à la relance économique**

Monsieur le Président du Groupe de la Banque mondiale

I. Contexte pays

La Tunisie vient d'achever sa transition politique avec succès après la promulgation de la constitution de la deuxième république et la mise en place des institutions durables du pays, en l'occurrence l'Assemblée des Représentants du Peuple et un Gouvernement légitime. Fort de cette stabilité politique, le pays s'apprête à engager sa transition économique et reconfigurer son approche de développement.

Cependant, cette transition s'inscrit dans un climat socioéconomique encore difficile de par l'atonie qui caractérise l'activité économique et la persistance de l'instabilité de la situation sociale en plus des risques sécuritaires qui planent toujours sur le pays, malgré les améliorations enregistrées.

Face à l'acuité de ces problèmes socioéconomiques et aux contraintes de l'environnement externe marqué par l'insécurité qui règne dans la région, le nouveau Gouvernement s'est montré résolu à engager les actions requises au double plan conjoncturel et structurel pour redresser la barre. En effet, le Gouvernement s'est penché, dès les premiers jours, à suivre de près l'état d'avancement des investissements publics en difficulté dans les domaines de l'infrastructure et des services collectifs dans l'objectif d'en accélérer le rythme, dont les effets doivent se font sentir au niveau de la dynamique économique, de l'emploi et des conditions de vie dans les régions défavorisées du pays.

Sur le plan sécuritaire, le Gouvernement est pleinement engagé dans l'éradication de la nébuleuse terroriste, la lutte contre la contrebande tout en œuvrant à apaiser les mouvements sociaux afin d'émanciper l'appareil de production et réunir toutes les conditions propices au retour à un bon rythme de travail. Il y a lieu de noter que le Président de la République a décrété depuis le 4 juillet 2015 l'état d'urgence pour soutenir l'effort du Gouvernement dans la lutte contre le terrorisme.

En sus et dans l'objectif de maîtriser les prix et protéger le pouvoir d'achat, le Gouvernement a initié une série de mesures relevant de l'intensification du travail sur terrain notamment au niveau des marchés de gros et de détail, de la recherche avec la profession d'accords de modération des prix, du renforcement du contrôle et de la poursuite du processus de résorption du commerce parallèle.

De surcroît, le Gouvernement a récemment conclu un accord sur les augmentations générales des salaires dans le secteur public.

Parallèlement, le Gouvernement s'attèle à poursuivre les réformes structurelles notamment dans le secteur financier où un projet de restructuration des banques publiques vient d'être achevé, en plus de la poursuite des travaux de la réforme de la fiscalité, de la douane, de la loi bancaire et du nouveau code d'investissement. En parallèle, la Banque Centrale de Tunisie est en cours de réviser le code des changes.

Une loi de finance complémentaire vient d'être adoptée par l'Assemblée des représentants du peuple, elle comporte essentiellement un support à la lutte contre le terrorisme avec une augmentation de 35% du budget d'investissement des forces de sécurité et quelques mesures de support aux secteurs les plus touchés par les actes terroristes.

En effet, les prévisions pour l'année 2015 tablent sur une croissance économique de 1% contre 2,3% prévu en 2014. Cette baisse est essentiellement imputable à une saison agricole modérée et à l'exacerbation des contraintes aussi bien sur l'activité touristique et de transport surtout après les événements de Bardo et de Sousse que sur les industries manufacturières et non manufacturières, en raison du fléchissement de la production des hydrocarbures et des phosphates.

Du côté de la demande, la croissance reste tirée par la consommation privée contre une contribution négative de l'investissement privé et du commerce extérieur malgré une amélioration du solde de la balance commerciale.

Par ailleurs il importe de signaler que les équilibres macroéconomiques demeurent sous pression ; En témoignent la persistance des contraintes sur les dépenses publiques, le niveau élevé du déficit budgétaire et du déficit courant de la balance des

paiements, la détérioration des indicateurs de la dette, la persistance de l'inflation et le fléchissement de la valeur du dinar par rapport aux principales monnaies étrangères.

Les besoins de financement du pays restent ainsi élevés, ils sont de l'ordre de 10315,7 MD pour l'année 2015.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le nouveau programme d'appui à la relance qui s'ajoute à la série d'assistance technique et financière apportée par la Banque mondiale à l'effort de développement national pour surmonter les contraintes de la phase transitoire.

Ce programme repose, d'une part, sur la continuité des actions de réforme prévues dans les programmes précédents et tient, d'autre part, en considération les priorités et les attributs du nouveau modèle de développement qui fera l'objet d'une consultation nationale auprès des différentes parties prenantes en consécration de l'approche de concertation et de participation active de toutes les forces vives aux débats publics et à la fixation des choix sociétaux.

En vue de planifier et coordonner son action à moyen terme, le Gouvernement a élaboré un projet d'une note d'orientation relative au nouveau plan de développement. Cette note vise à dresser une nouvelle vision de développement de la Tunisie et définir les grandes priorités et orientations stratégiques pour le prochain quinquennat.

II. Nouveau modèle de développement

La révolution du 14 Janvier 2011, qui a révélé les vrais problèmes de développement ayant trait à l'étendue de la corruption, la montée du chômage, le creusement des disparités entre les régions ainsi que l'inégalité de la répartition des richesses, proclame le remodelage de l'approche de développement dans le sens d'assurer l'équilibre et la réconciliation entre les dimensions politiques, économiques et sociales, au sein d'une vision qui tient compte des exigences de l'étape, de la profondeur des transformations sociétales et des contraintes des changements géopolitiques régionaux mondiaux.

En l'occurrence, les attributs du nouveau modèle de développement pour la Tunisie reposent sur de nouvelles valeurs impulsant le développement et la prospérité, la consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'Homme, la consécration de la bonne gouvernance, l'efficacité économique basée sur l'innovation et le partenariat, l'inclusion comme base de la justice sociale, la société du savoir et la durabilité.

Nouvelles valeurs impulsant le développement et la prospérité

Un nouveau système de valeurs s'impose aujourd'hui et qui conduirait à un changement profond dans la conscience individuelle et collective concernant la conception d'un nouveau projet sociétal qui renforce, d'une part, l'identité nationale englobant les dimensions culturelles, religieuses, historiques et les références morales et insiste, d'autre part, sur les valeurs universelles des droits de l'Homme, l'ouverture sur les autres civilisations et la modernité.

L'établissement des piliers d'un projet civilisationnel et authentique se base, dans sa substance, sur l'existence d'une plateforme institutionnelle nationale, la confiance en l'avenir, l'ancrage des valeurs du travail, la libération de l'initiative, la créativité et l'innovation notamment chez les jeunes.

A cet égard, toutes les forces vives et les différentes composantes de la société civile sont invitées à intensifier leurs efforts afin de rehausser les valeurs de solidarité entre les différentes catégories, régions et générations qui constituent les éléments fondamentaux et les principaux facteurs d'instauration d'une approche de développement participative et inclusive.

Consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'Homme

Bien qu'elles sont solennellement prévues par la constitution, les bases de la démocratie et des droits de l'homme appellent des garanties de contrôle et de protection indépendantes, moyennant des instances constitutionnelles durables.

La dignité est considérée comme étant la substance des revendications de l'individu et autour de laquelle se réunissent les autres droits. De ce fait, il faut préserver les droits de l'Homme dans toutes ses dimensions et prévenir toute pratique inhumaine.

Par ailleurs, étant conscient de l'importance de l'action commune des affaires publiques locales, la décentralisation et la démocratie locale seront consacrées par l'élaboration du cadre législatif approprié et l'organisation des élections des conseils municipaux, régionaux et locaux.

De plus, l'instauration d'un pouvoir judiciaire indépendant est placée parmi les priorités de la prochaine étape compte tenu de son importance dans la consolidation de la démocratie et l'instauration de l'Etat de droit.

Bonne gouvernance

La bonne gouvernance se matérialise par l'adoption de l'approche participative qui permet aux individus et institutions de développer une meilleure gestion de ressources

et une capacité de formulation des décisions ainsi que leur exécution et évaluation. La réussite du processus participatif nécessite l'existence d'une société civile forte et organisée et le déroulement d'élections transparentes et régulières.

Piliers de la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation des acteurs permettent de faire face à la corruption et de rétablir la confiance entre le citoyen et l'administration. De même, l'instauration d'un contrôle indépendant et responsable et le renforcement des organes de contrôle va consacrer une meilleure transparence.

Efficiences économique basée sur l'innovation et le partenariat

La transformation structurelle de l'économie pour une croissance à fort contenu en emploi consiste à promouvoir les activités à forte valeur ajoutée, basées sur l'innovation et la productivité.

Un nouveau partenariat entre le secteur public et privé, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires favorisent l'effort d'investissement, notamment dans les régions intérieures, et réduisent les contraintes sur les finances publiques. L'ouverture sur l'extérieur est de nature à insérer davantage l'économie nationale dans la chaîne des valeurs mondiales et mobiliser les ressources financières adéquates pour le financement de l'œuvre de développement.

Inclusion comme base de la justice sociale

La réforme du système des transferts sociaux, en l'occurrence les subventions, la fiscalité, et la couverture sociale constituent le premier pilier de la justice sociale.

La consécration de l'économie sociale et solidaire comme vecteur de la croissance inclusive représente le deuxième pilier de l'équité entre individus et catégories sociales.

Le développement des services sociaux et de l'infrastructure de base dans les régions défavorisées, ainsi que, la poursuite des réformes du système de santé, le soutien des couches vulnérables, le renforcement des acquis de la femme et la promotion de la culture forment la troisième dimension de la nouvelle politique de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale.

Valorisation des ressources humaines

Le savoir est considéré comme une source de création de richesse et un déterminant majeur de croissance économique. De ce fait, les efforts seront intensifiés en vue d'asseoir les bases de l'économie de savoir, moyennant le développement des compétences, le soutien de la recherche scientifique, la modernisation de l'infrastructure dans les domaines des sciences et de la technologie, le respect de la

propriété intellectuelle, la mise en place d'un cadre législatif adéquat et l'adoption de nouveaux modes de travail et d'organisation basés sur l'interactivité et la complémentarité entre les différents acteurs.

En sus, le développement humain sera favorisé par la réforme des systèmes d'éducation et de formation et la création de centres d'excellence dans toutes les étapes de l'enseignement et la recherche ainsi que par la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement et la formation et l'amélioration des compétences favorisant le développement de la productivité du travail et une meilleure valorisation des connaissances dans les différents domaines.

Durabilité du développement

La durabilité de développement nécessite la révision fondamentale des choix adoptés dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement de territoire qui prend en compte la vulnérabilité des ressources naturelles disponibles et les spécificités régionales, préserve l'environnement et permet la redistribution spatiale de la population et des activités d'une façon équitable et solidaire.

La bonne gouvernance des ressources naturelles et de la protection de l'environnement constituent des bases pour un développement durable et une économie verte associant développement économique et préservation du droit des générations futures. Dans ce cadre, les questions liées à l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la pollution constituent les principaux axes qui nécessitent un soin particulier vu la rareté des ressources, la pression de la demande et les changements climatiques ce qui prône l'utilisation des ressources non conventionnelles.

III. Mesures du quatrième programme de relance économique

Le nouveau programme d'appui à la relance comprend sept composantes visant à affirmer les règles de gouvernance, améliorer le climat des affaires, réformer le secteur financier et développer le secteur des télécommunications.

- Simplification réglementaire

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires à travers la réduction de la charge administrative supportée par les entreprises privées dans leur interaction avec l'administration.

Dans ce cadre, 1100 procédures administratives relevant de 7 ministères ont été évaluées par l'Administration. Une consultation du secteur privé a été organisée et a abouti à l'identification de 240 procédures prioritaires.

Les résultats du projet, tels qu'approuvés par le Conseil des ministres en date du 22 Octobre 2014, se présentent comme suit :

- La simplification de 147 procédures,
- La suppression de 7 procédures,
- Le maintien de 86 procédures.

Les projets de textes législatifs et réglementaires nécessaires pour la concrétisation des résultats du projet sont en cours de préparation.

Afin d'assurer la pérennité des effets positifs du projet, d'autres mesures ont été mises en œuvre à savoir :

- La publication du décret n°2014-3484 du 18 septembre 2014 relatif à la mise en place d'un processus participatif pour la simplification des procédures administratives régissant les activités économiques relevant du Ministère de l'intérieur, de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, du tourisme et de la santé, ce décret est focalisé sur le processus d'inventaire et d'évaluation des procédures administratives, des structures intervenantes dans ce processus d'évaluation et son suivi.
- La publication du décret n°2014-4516 du 22 décembre 2014 portant création des unités d'encadrement des investisseurs et ce afin de renforcer les mécanismes de communication entre l'administration et les investisseurs afin d'améliorer leur encadrement et les assister dans la résolution des problématiques qui entravent l'exercice de leur activité économique, le décret a mis en place les dispositions concernant les unités d'encadrement des investisseurs aux ministères et aux Gouvernorats ainsi que l'unité centrale d'encadrement des investisseurs créée au niveau de la présidence du gouvernement.
 - Réforme du secteur des télécommunications

Les mesures mises en place dans ce secteur visent à offrir des services de télécommunications plus abordables, plus compétitifs et plus accessibles à la population et aux entreprises. Elles vont contribuer à dynamiser la concurrence et ouvrir les marchés, notamment sur les segments les plus importants tels que les communications internationales et l'internet haut débit pour le développement économique et social du pays et sa compétitivité internationale. Mener ces réformes à leur terme est une condition nécessaire pour l'atteinte des objectifs ambitieux de la stratégie Tunisie Digitale 2018. Cela englobe la restructuration de Tunisie Télécom, la

réglementation de l'activité des fournisseurs des services internet ainsi que l'établissement des opérateurs virtuels.

L'effort du Gouvernement pour concrétiser ces réformes a commencé par la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de la Loi n° 2014-48 du 24 Juillet 2014 portant mise à la retraite volontaire à la société nationale des télécommunications dans le cadre de la restructuration de Tunisie Telecom et d'un décret gouvernemental n°2015-85 du 24 avril 2015, fixant les procédures et les modalités d'application des dispositions de la loi n°2014-48 du 24 juillet 2014. Ces textes organisent les départs volontaires à la retraite des cadres de Tunisie Télécom ce qui permettra de restaurer la compétitivité de l'entreprise Telecom en permettant le développement des compétences humaines, notamment le recrutement des jeunes diplômés à des conditions financières favorables.

Le décret n°2014-4773 du 26 décembre 2014 fixant les conditions et procédures d'octroi de l'autorisation d'exercice de l'activité de fournisseur de services internet a pour objectif de permettre aux fournisseurs de services internet de faire tous les investissements où transactions requis pour la fourniture de ces services, notamment l'établissement des infrastructures de télécommunications où la location de la capacité excédentaire des ressources de télécommunications disponible sur les réseaux des services publics conformément aux dispositions du code des télécommunications. Concernant l'amélioration de la compétitivité du secteur TICs par l'établissement des opérateurs virtuels, le ministère a accordé trois licences d'opérateurs virtuels en décembre 2014

De même, les mesures appuyant ce secteur ont porté sur la publication sur le site de l'Instance Nationale des Télécommunications d'une décision relative au dégroupage et d'une décision relative à l'offre d'accès « Bitstream » (accès et collecte des services internet haut débit activés sur les accès xDSL) : La décision n°74 de l'Instance Nationale des Télécommunications en date du 17 novembre 2014 a porté sur l'approbation de la partie afférente au dégroupage total de la boucle locale de l'offre technique et tarifaire d'interconnexion et d'accès de la Société Nationale des Télécommunications pour l'année 2014.

Cette décision valide une nouvelle formule tarifaire aux termes de laquelle le tarif orienté coûts du dégroupage est établi à 12,3 DT par mois. Le Fonds des Télécoms apportera un financement pour prendre en charge les coûts d'investissements (CAPEX) spécifiques au dégroupage ce qui conduira à une baisse de 3,7 DT par rapport au précédent tarif.

L'offre *bitstream*, constitue un complément temporel et géographique à l'offre de dégroupage. Temporel, dans le sens que les concurrents de Tunisie Telecom ne

peuvent s'installer dans tous les sites de Tunisie Telecom en même temps pour accéder au réseau d'accès cuivre: ils vont donc présenter une offre concurrente à Tunisie Telecom au niveau national en recourant à un mix de dégroupage et de *bitstreams*) et Géographique, vu que le *bitstream* permet de bénéficier des économies d'échelle, en proposant des offres concurrentes dans les zones les moins peuplées et contribuer à y augmenter la pénétration du haut débit.

Les autorités tunisiennes élaborent en concertation avec les acteurs concernés une approche visant à mettre fin au ciseau tarifaire pour le *bistream*. L'ensemble de ces éléments seront pris en compte dans la Décision d'approbation de l'offre de *bitstream* par l'INT qui sera finalisé avant la fin de l'année 2015.

D'autre part, l'INT a indiqué que la réforme relative à l'Internet haut débit fixe est complétée par la publication le 16 juillet 2015 des décisions de mise en œuvre de la portabilité des numéros fixes et mobiles en Tunisie.

- Restructuration des banques publiques :

La réforme des banques publiques a concrètement démarré par le lancement des « full audits » des trois principales banques publiques (STB, BNA et BH) entre 2013 et 2014 pour améliorer le dynamisme de la place bancaire, accroître sa stabilité, augmenter l'accès au financement des acteurs économiques et améliorer sa capacité d'intermédiation de l'épargne vers les projets les plus productifs. La restructuration des Banques Publiques permettra également de diminuer le risque budgétaire.

Face à la concurrence désormais plus forte des banques privées et au resserrement des règles prudentielles, les banques publiques apparaissent de moins en moins bien outillées pour résister à la concurrence et se développer.

A cet effet, des avancées significatives ont été réalisées au niveau des trois Banques :

- La **Banque de l'Habitat** : Le plan de restructuration a été approuvé par son Conseil d'Administration en date du 3 mars 2015. Les besoins de recapitalisation ont été arrêtés à 110 millions de Dinars dans la loi sur la recapitalisation des banques adoptée par l'Assemblée des représentants du peuple le 07 Août 2015.

Avec l'arrivée des nouveaux membres du Conseil d'administration, divers comités ont été créés et/ou réorganisés (Risque, Audit, Crédit et Suivi du Plan de Restructuration). Sur le plan de la mise en œuvre du plan de restructuration, la BH a lancé quelques appels d'offre, et notamment celui

relatif au recrutement d'un cabinet en charge de la révision de l'organigramme de la banque. de même, un appel d'offres sera lancé pour sélectionner un partenaire technique stratégique pour la Banque.

- **La Société Tunisienne de Banque** : Un plan de restructuration a été adopté par le nouveau conseil d'administration de la Banque le 16 avril 2015. Il prévoit une recapitalisation en une fois de 757 millions de Dinars tel qu'approuvé par la loi sur la recapitalisation des banques approuvée le 07 Aout 2015 par l'Assemblée des représentants du peuple. Ledit plan vise à atteindre la conformité réglementaire dès fin 2015 et prévoit des investissements pour un montant de près de 300 millions de Dinars. Comme pour la BH, un appel d'offre sera lancé pour la sélection d'un partenaire technique pour la STB pour l'accompagner dans ses efforts de redressement.
- **La Banque Nationale Agricole** : La stratégie de restructuration de la BNA adoptée par le CMR du juin 2014 a donné un aperçu sur les résultats préliminaires de l'audit et les premières orientations pour l'établissement du plan de restructuration détaillé. La stratégie se divise en deux phases, la première phase (2015-2017) se concentrera sur l'assainissement et la restructuration organisationnelle autour de deux pôles : le financement agricole et le financement des entreprises, en focalisant sur les PME.

Dans la seconde phase, différentes alternatives pourront être considérées pour ces deux pôles, allant du maintien de la structure duale avec contrôle public à la scission des deux pôles. Le Gouvernement a d'ores et déjà arrêté la somme de 270 MDT millions pour la recapitalisation de la BNA

- Visant l'amélioration de la **Gouvernance dans le secteur bancaire**, le gouvernement a préparé le décret portant sur le système de rémunération des dirigeants des banques publiques. Un appel à candidature basé sur des Termes de références a été lancé pour le recrutement des dirigeants des deux Banques publiques (la STB et la BH).

- Accès à l'information et transparence des finances publiques

La réforme portant sur l'accès à l'information et la transparence des finances publiques vient pour concrétiser le droit de l'accès à l'information qui est inscrit dans la nouvelle Constitution du pays. Pour ce faire, le Gouvernement a lancé une consultation nationale en vue de faire participer les citoyens ainsi que la société civile dans l'élaboration d'un projet de loi qui va annuler et remplacer le décret-loi n°41 en date du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics.

La nouvelle loi vise à renforcer la transparence, la responsabilisation et la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration à travers l'établissement d'un système intégré favorisant la consécration réelle du droit d'accès à l'information. Le projet de la nouvelle Loi organique sur l'accès à l'information a été revue et révisé et transmis le 06 Aout 2015 à de l'Assemblée des représentants du peuple.

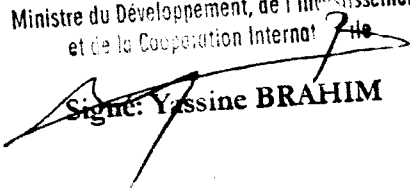
Visant à renforcer la transparence dans les entreprises, le rapport sur les états financiers des entreprises publiques a été publié sur le site internet du Gouvernement

*

* *

La consistance des actions de réforme prévues dans le présent programme atteste de la ferme volonté de la Tunisie à s'engager dans un nouveau processus de développement et de construction susceptible d'ancrer l'esprit de la démocratie et d'assurer la prospérité économique et le progrès social conformément aux aspirations de la révolution.

L'assistance technique et l'appui financier à cet effort de réforme s'avèrent une condition primordiale pour faire face aux défis présents et futurs. L'Etat tunisien est ainsi résolu à mettre en œuvre toutes les réformes prévues au niveau de ce programme afin d'assurer la réussite de la phase transitoire et sollicite la Banque mondiale pour un appui financier approprié.

Ministre du Développement, de l'Investissement
et de la Coopération Internationale

Signé: Yassine BRAHIM